

- Activité DUO DAY plantation de fraisiers en avril 2025.



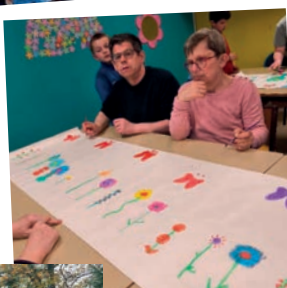
- Loto en mai 2025.



- Activités manuelles préparation de la déco fête de Noël et fête de l'été en novembre 2025.



- Réalisation d'une fresque printanière en mai 2025.



- Nigloween en octobre 2025.



- Comme tous les ans, le foyer J. Muller se pare de ses plus belles décorations pour les fêtes de Noël.



- Les résidents du foyer Muller donnent leur représentation à leurs familles pour la fête de Noël.



APEI

1

Opération brioches du 17 au 22 novembre 2025

- L'opération brioches a mobilisé bénévoles, personnes accueillies et les professionnels. Un grand Merci pour votre implication à ce bel événement qui aide l'APEI à concrétiser de nombreux projets. Merci à tous nos clients fidèles.



2

Autodétermination le 1^{er} décembre 2025

- L'APEI a réussi son pari : réunir familles, professionnels et personnes accueillies au sein de l'association autour du thème de l'autodétermination. Et c'est près de 70 personnes qui sont venues assister au séminaire et qui ont participé aux ateliers. Un grand merci à vous pour votre participation active.



3^{ème} rencontre des familles



Le 30 septembre 2025, l'APEI a accueilli l'UDAF pour une rencontre avec les familles, afin d'expliquer ce qu'est la protection juridique des majeurs, les différentes mesures de protection ainsi que les missions du mandataire judiciaire.



Le dossier unique de demande d'admission DUA Qu'est-ce que c'est ?



Simplifiez vos démarches d'admission handicap sur ViaTrajectoire.

Pour les personnes en situation de handicap ou proche aidant, disposant d'une notification d'orientation en établissement ou service médico-social transmise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) → **ViaTrajectoire** vous permet désormais de réaliser et suivre vos demandes d'admission **en ligne**, de manière **simple, rapide et sécurisée**.

Depuis chez vous, remplissez votre **Dossier Unique de demande d'Admission (DUA)** sélectionnez vos établissements, envoyez vos demandes en un clic et **suivez leur avancement en temps réel**.

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous sur ViaTrajectoire Handicap.
2. Créez votre espace ou utilisez vos identifiants MDPH.
3. Complétez le dossier DUA en vous aidant du guide disponible.
4. Sélectionnez les établissements souhaités et envoyez votre dossier.
5. Suivez l'avancement de toutes vos demandes dans votre espace personnel.

Besoin d'aide ? L'équipe de ViaTrajectoire est là pour vous accompagner :

- Par email : contact.usager@viatrajectoire.fr
- Par téléphone : 0 801 110 110 (Service & appel gratuits)

Plus d'information : Accompagner le déploiement du dossier unique de demande d'admission | CNSA.fr

Mise en place du DUA : dossier unique de demande d'admission | MDPH de la Marne

SAVE THE DATES

- 1 Élection des CVS : **10 février 2026**
- 2 4^{ème} rencontre des familles avec l'Association Bull d'R : **Mercredi 25 mars 2026**
- 3 Portes Ouvertes de l'ESAT : **Jeudi 11 juin 2026**
- 4 1966 – 2026 / Assemblée générale / 60 ans de l'APEI : **Vendredi 26 juin 2026** - Salle du manège - VIF



Le Trait d'Union

N° 5

Nous disons définitivement au revoir à l'année 2025 et pour ce faire, je vous laisse découvrir, en images, les derniers mois de l'année.

Vous y trouverez des événements festifs mais aussi des temps forts destinés aux familles.

Par exemple, la journée sur le thème de l'autodétermination et la rencontre avec l'UDAF, moments d'échanges sur les mesures de protection et les missions du mandataire judiciaire.

Au-delà de l'accueil dans nos établissements et l'accompagnement via nos services, nous souhaiterions aller à la rencontre des familles afin de répondre à vos préoccupations et de vous donner de l'information lors de moments conviviaux et de discussions.

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même vous attendons lors de notre prochaine rencontre des familles, le mercredi 25 mars à 17h à l'ESAT.

Nous accueillerons l'intervenante Anne Sophie OKAL, Coordinatrice Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants de Personne en situation de Handicap.

Elle nous présentera la plateforme Bulle d'R et nous échangerons sur la situation d'aidants.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro 5 du Trait d'Union et je remercie l'ensemble des salariées, des jeunes et des adultes accueillis au sein de l'APEI, de nous faire partager leur quotidien en images.



Karine Collot-Pettini
Présidente

6, avenue de la République - 51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
Tél : 03.26.74.83.80 - Site internet : www.apei-vlf.fr

ENFANCE

1

IME

- Les jeunes de l'IME ont eu la chance de participer à l'émission tous en cuisine en septembre 2025.

- Fête de Noël à l'IME.



2

IME/SESSAD

- Dans le cadre de la semaine de la santé mentale, l'IME de Blacy et le collège Les Indes ont uni près de 150 jeunes pour une course joyeuse et colorée en octobre 2025.
- Rallye Santé en octobre 2025.



3

IME-internat

- Sortie des enfants de l'internat pour une récolte de marrons le 6 novembre 2025.

4

SESSAD

- Ouverture des cadeaux de Noël à l'internat.



- Formation des travailleurs de l'ESAT sur le travail en hauteur en novembre 2025.



- Formation au montage/démontage d'échafaudage en octobre 2025.



- RAE (Reconnaissance des acquis de l'expérience) 13^{ème} cérémonie de remise des attestations descriptives de compétences le 2 octobre 2025.

- Réunion information transformation des ESAT aux travailleurs le 14 novembre 2025.



- Signature convention ESAT / Réseau pour l'emploi le 20 novembre 2025.



- Remise des diplômes le 5 décembre 2025.



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».



- Convention « Claire Fleurs et Aux Fleurs des Thés ».